

PROJET DE LOI 19

L'opposition s'accroît

→ Le député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, ajoute sa voix à celle des opposants au projet de loi 19, lequel ferait passer le nombre de circonscriptions électorales de 125 à 128 au Québec. M. Charette rappelle que «l'Ontario compte 50 % plus de citoyens que le Québec, mais qu'elle a moins de circonscriptions, avec 107». Il note que «la région métropolitaine de Montréal comprend 50 % de la population québécoise, mais qu'elle ne compte que 42 % des 125 circonscriptions actuelles». Benoit Charette est proche de la Coalition pour l'avenir du Québec de François Legault. Ce dernier s'est déclaré opposé à quelque augmentation que ce soit du nombre de circonscriptions électorales. «À l'heure où les contribuables souhaitent un État plus efficace et moins gourmand, il est dommage que le Parti libéral du Québec et le Parti québécois fassent la sourde oreille, poursuit le député indépendant. Le déclin démographique de certaines régions est un phénomène déplorable, mais il ne s'agit pas d'un critère inscrit dans notre loi.» Si le projet de loi 19 était adopté, le Québec consacrerait «un déséquilibre important entre les électeurs et les différentes régions», selon lui.

Jean-Marc Salvé